

2022- 149

**DECISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT
AVEC LA COMPAGNIE ABAC'ART POUR UN SPECTACLE
SUR L'ÉCOLE MATERNELLE CENTRE**

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 7 du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal n° 2022-36 du 8 avril 2022 portant délégation du Maire à Madame Marie DA ROCHA sur le fondement de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet d'animation des enseignants de l'école maternelle Centre,

DECIDE

Article 1 : Un contrat est signé avec la Compagnie ABAC' ART (59, route de Cameyrac 33450 St Sulpice et Cameyrac) pour une représentation à l'école maternelle Centre le 15 décembre 2022 à 10h00.

Article 2 : Le spectacle « Le Petit Palais » sera proposé à l'ensemble des élèves de l'école pour un coût de 1035,00 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget chapitre 011.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 3/11/22

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,



Marie DA ROCHA

